



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
10 août 2015

Original : anglais/espagnol/français

**Pour suite à donner**

---

### Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

**Deuxième session ordinaire de 2015**

8-10 septembre 2015

Point 4(a) de l'ordre du jour provisoire\*

### Descriptif de programme de pays

#### Chine

#### *Résumé*

Le présent descriptif de programme de pays pour la Chine est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Le descriptif de programme de pays inclut une proposition de budget indicatif global pour la période 2016-2020, soit un montant de 38 535 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et un montant de 98 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve du versement des contributions à des fins spéciales.

Conformément à la décision 2014/1 du Conseil d'administration, le présent document reflète les commentaires émis par les membres du Conseil d'administration sur le projet de descriptif de programme de pays qui a été présenté 12 semaines avant la deuxième session ordinaire de 2015.

---

\* E/ICEF/2015/12.

## Fondements du programme

1. La Chine poursuit son développement économique et continue d'accroître son influence mondiale. Le pays, qui concentre la deuxième population enfantine la plus importante du monde, comptait près de 274 millions d'enfants en 2013, soit 20 pour cent de la population totale du pays, et 14 pour cent de la population enfantine mondiale<sup>1</sup>. Ces dernières années, le gouvernement s'est de plus en plus engagé en faveur d'une croissance équitable, ce qui a permis d'améliorer considérablement la situation des enfants dans le pays : accès à l'enseignement primaire pour tous, promotion de l'égalité des sexes, baisse de la mortalité infantile et des enfants de moins de 5 ans, atténuation de la pauvreté pour les enfants des villes et des zones rurales. Le gouvernement chinois a introduit la problématique de l'enfance dans certains documents décisionnels stratégiques, notamment dans le douzième Plan quinquennal pour le développement économique et social (2011-2015), dans le Programme décennal de réduction de la pauvreté et dans la Stratégie nationale de reconstruction après des catastrophes. En outre, le gouvernement a élaboré des lois, des politiques et des directives axées sur l'enfance telles que le Plan d'action national pour les enfants (2011-2020). Toutefois, la mise en œuvre de ces lois et politiques fait face à des difficultés constantes, et la plupart des enfants pauvres et vulnérables n'ont souvent pas accès à des services publics de qualité ni à des programmes adaptés.

2. L'urbanisation rapide et les tendances migratoires continuent d'affecter les disparités régionales et géographiques, ce qui pose des difficultés pour la survie, le développement et la protection de millions d'enfants vulnérables. Entre 2000 et 2011, la population urbaine a augmenté, passant de 36 pour cent à plus de 50 pour cent de la population totale. Plus de 200 millions de personnes ont migré vers les zones urbaines. On estime que 36 millions d'enfants ont suivi leurs parents ; par conséquent, 61 millions d'enfants sont restés dans les zones rurales et grandissent sans la présence d'un ou de leurs deux parents. Parmi ces enfants, près de 2 millions vivent seuls.

3. Le système national du *hukou* rend obligatoire l'enregistrement des ménages pour accéder aux services publics ; les enfants qui vivent en dehors de leur zone d'enregistrement peuvent donc avoir des difficultés à bénéficier de ces services. De plus, de nombreux enfants migrants possèdent une assurance maladie inadaptée ou incomplète, ne sont pas correctement vaccinés et n'ont pas la possibilité de fréquenter les écoles publiques. Par ailleurs, le taux d'abandon scolaire chez ces enfants est relativement élevé car les enfants migrants les plus âgés ont de plus en plus tendance à intégrer le marché du travail.

4. Environ un quart des enfants vivent dans des zones touchées par la pauvreté. Les enfants les plus pauvres et les plus défavorisés, qui sont confrontés à des inégalités multiples et imbriquées, sont représentés de manière disproportionnée au sein des minorités ethniques vivant dans les zones rurales de l'ouest du pays. Dans ces régions montagneuses et reculées, les problèmes d'accès et la mauvaise qualité des services de santé publique contribuent aux taux élevés de mortalité infantile et des enfants de moins de 5 ans. Les enfants vivant en zone rurale sont touchés par les privations de nourriture, les taux de prévalence d'insuffisance pondérale et de retard de croissance s'élevant respectivement à 8 pour cent et à 20 pour cent en 2010, contre 1,3 pour cent et 3,4 pour cent pour les enfants des villes. En matière d'éducation, les taux de scolarisation sont élevés : en 2013, le taux net de scolarisation pour l'enseignement primaire était de plus de 99 pour cent, et les taux

---

<sup>1</sup>Toutes les statistiques sont issues du recensement national de la population de 2010 ou d'autres sources de données nationales, sauf indication contraire.

bruts de scolarisation pour l'enseignement secondaire étaient respectivement de 104 pour cent et 86 pour cent pour le premier et le deuxième cycles. Le taux de fréquentation scolaire pour l'enseignement secondaire est toutefois faible parmi les enfants des zones rurales, où il s'élève à presque 60 pour cent. Le manque de ressources et de capacités est un frein à la qualité de l'éducation dans les zones rurales. Par ailleurs, l'accès aux services d'eau, d'assainissement et d'hygiène (WASH) est également plus faible dans les zones pauvres et rurales de l'ouest de la Chine. Dans ces régions, 44 pour cent de la population n'utilisaient pas d'installations sanitaires améliorées en 2012, contre 26 pour cent de la population des zones urbaines (données du Programme commun UNICEF/Organisation mondiale de la Santé [OMS] de surveillance de l'eau et de l'assainissement).

5. La question de la violence à l'égard des enfants fait l'objet d'une attention renforcée. Dans une étude de 2005 soutenue par l'UNICEF, 55 pour cent des personnes interrogées ont signalé avoir subi, avant l'âge de 16 ans, des violences physiques ; 60 pour cent, des violences psychologiques ; et 26 pour cent, des violences sexuelles. Plusieurs initiatives sont en cours d'élaboration afin de garantir, à travers un système de protection sociale qui favorise l'aide sociale à l'enfance, un environnement capable de les protéger contre la violence, la maltraitance et l'exploitation.

6. Malgré les progrès réalisés, les inégalités fondées sur le sexe persistent. En 2012, le rapport de masculinité national à la naissance était de 118 garçons pour 100 filles. Selon les données du recensement national de 2010, le taux de mortalité infantile était plus élevé chez les filles que chez les garçons. En outre, d'autres indicateurs témoignent des inégalités fondées sur le sexe. Par exemple, les données du recensement indiquent que les parents des zones rurales migrant vers d'autres régions ont davantage tendance à emmener avec eux leurs fils que leurs filles ; par conséquent, seuls les garçons profitent des ressources qu'offre un environnement urbain.

7. Pour garantir la réalisation des droits de tous les enfants, en particulier les plus défavorisés, il est primordial de promouvoir l'équité et de réduire les disparités auxquelles sont confrontés les enfants, qu'elles soient géographiques (zones rurales/zones urbaines), régionales, fondées sur le sexe, ou liées au groupe ethnique, à l'âge, au handicap ou au statut VIH.

8. La Chine est confrontée à des catastrophes naturelles récurrentes et de grande ampleur, notamment des inondations, des sécheresses et des tremblements de terre. La Chine se place parmi les pays qui souffrent des pertes dues aux catastrophes naturelles les plus lourdes dans le monde, que ce soit en termes bilan humain ou économique. Les catastrophes naturelles ont souvent des conséquences disproportionnées et irréversibles, en particulier pour les enfants. Ces derniers ont notamment représenté une part considérable des victimes du tremblement de terre dévastateur au Sichuan, en 2008. De plus, les catastrophes sont à l'origine de chocs psychosociaux, sociaux et économiques qui peuvent avoir des conséquences à long terme pour les enfants.

9. La coopération actuelle entre la Chine et l'UNICEF a permis de dégager des enseignements importants pour l'élaboration du nouveau programme de pays. La stratégie « du projet pilote aux politiques et des politiques aux résultats à l'échelle », notamment, a permis de confirmer le lien essentiel entre un engagement « en amont » et un engagement « en aval » dans un pays à revenu intermédiaire comme la Chine. L'UNICEF travaille depuis longtemps avec divers partenaires en Chine afin de contribuer à l'élaboration de politiques, de normes et de directives à portée nationale, sur la base de données factuelles recueillies lors de projets pilotes et d'études techniques. Les modèles d'écoles et d'espaces amis des enfants, d'accouchement en milieu hospitalier pour tous et de développement de la

petite enfance (DPE) en constituent les principaux exemples. Une fois que des politiques et des réglementations solides ont été établies, les projets pilotes fournissent un support essentiel pour le suivi et l'analyse des obstacles, goulots d'étranglement et facteurs de réussite relatifs à la mise en œuvre équitable des politiques. Ils permettent également d'identifier les améliorations à apporter, les adaptations à réaliser et les capacités à renforcer pour garantir que les populations les plus défavorisées bénéficient de ces interventions.

10. Un autre enseignement concerne la transition entre des interventions sectorielles en faveur des enfants, souvent mises en œuvre de manière verticale, et des approches intégrées et intersectorielles à l'échelle de la communauté. La Chine a élaboré avec succès des programmes nationaux visant à répondre à des besoins essentiels, par exemple en matière d'approvisionnement en eau dans les zones rurales et de prévention du VIH/sida. Toutefois, l'expérience a permis de mettre en exergue la complexité des conditions qui entourent les actions ciblées et le potentiel qu'offre la mobilisation de plusieurs secteurs pour traiter certaines difficultés et certains obstacles qui touchent les enfants. Sur la base du programme actuel, plusieurs perspectives ont été identifiées, notamment la possibilité d'intégrer des mesures de prévention de la transmission parent-enfant (PTPE) du VIH aux services de santé maternelle et de l'enfant, de traiter la question de la prévention du VIH en même temps que d'autres comportements à risque chez les adolescents, et de se concentrer sur la mise en place indispensable d'équipements sanitaires tenant compte des disparités entre les sexes et sur l'amélioration des pratiques d'hygiène dans les écoles et les établissements de santé. Il a par ailleurs été observé que des efforts combinés en matière de nutrition et d'assainissement permettent d'obtenir de meilleurs résultats en faveur des enfants que des efforts isolés dans chacun de ces deux secteurs.

11. Le programme de pays couvre un large éventail de secteurs répondant aux besoins et à la situation des enfants en Chine. Il se concentre de manière stratégique là où il est possible d'apporter le plus d'améliorations, en développant des connaissances et des éléments factuels qui sont ensuite utilisés pour soutenir le plaidoyer en faveur de politiques efficaces et de leur mise en œuvre au profit des enfants et des groupes vulnérables. Le poids et la proportion des opérations techniques continuent d'évoluer à la lumière du développement économique et social rapide et constant du pays.

12. Bien qu'elle soit limitée sur le plan financier de par la taille de la population, l'étendue géographique et les ressources du pays, la coopération avec l'UNICEF s'appuie sur l'avantage comparatif avéré de l'organisation et vient compléter les autres efforts internationaux et nationaux entrepris. Pour améliorer au mieux la situation des enfants, l'UNICEF continuera d'orienter ses actions de manière à :

- (a) Mobiliser des partenaires pour défendre les droits de l'enfant, réunir des acteurs clés et promouvoir des politiques et programmes renforcés en faveur des enfants, en particulier les plus défavorisés et les plus vulnérables ;
- (b) Appuyer des actions locales et des projets pilotes pour orienter l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, normes et directives nouvelles et renforcées ;
- (c) Faciliter l'acquisition et la diffusion des connaissances, des bonnes pratiques et de méthodes innovantes ;
- (d) Promouvoir des stratégies multisectorielles pour répondre aux besoins des enfants ;
- (e) Soutenir l'amélioration des systèmes de suivi et d'évaluation.

13. L'UNICEF continue de mettre l'accent sur l'équité et l'égalité des sexes dans tous les domaines de coopération. Il encourage la réalisation des droits de tous les enfants et, pour ce faire, accorde une attention particulière aux groupes les plus défavorisés et les plus vulnérables, notamment ceux vivant dans la pauvreté, les minorités ethniques, les enfants touchés par les migrations et les enfants handicapés. Le programme travaillera à la suppression des discriminations et des inégalités fondées sur le sexe, à tous les niveaux, ainsi qu'à la mise en œuvre d'approches sexospécifiques. Ces efforts seront davantage mis en avant dans le nouveau programme de pays et seront intégrés à tous les domaines d'intervention.

## **Priorités du programme et partenariats**

14. L'objectif du programme de pays est de renforcer les capacités du gouvernement et des autres partenaires à prendre des mesures efficaces en faveur de la réalisation des droits de l'enfant et de la femme, dans le cadre du Plan d'action national pour les enfants (2011-2020) et conformément à la Convention relative aux droits de l'enfant, à ses deux Protocoles facultatifs adoptés en 2000 et à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le programme de pays est aligné sur les plans sectoriels appropriés et sur les politiques et les programmes mis en œuvre à l'échelle des provinces et des districts. Le programme de pays a été élaboré conformément au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) 2016-2020 et aux projets d'organismes des Nations Unies apparentés. L'ensemble des composantes du programme contribue aux trois résultats formulés par le PNUAD, en particulier au Résultat 1 : « Davantage de personnes, en particulier les personnes vulnérables et défavorisées, bénéficient de meilleures conditions de vie et de perspectives de développement économique, social et culturel accrues. » Le programme répond aux principes et aux éléments du plan stratégique 2014-2017 de l'UNICEF.

15. Dans le cadre de sa coopération, l'UNICEF ciblera trois priorités stratégiques qui orienteront l'axe principal de ses programmes opérationnels et de ses activités de plaidoyer et d'acquisition de connaissances :

- (a) Amélioration de l'accès aux services publics, en particulier en ce qui concerne la santé, la nutrition, le VIH, le secteur WASH, l'éducation, la protection de l'enfance et l'aide sociale à l'enfance, surtout pour les enfants les plus vulnérables et les plus défavorisés, notamment par le biais du renforcement des systèmes et de la promotion du droit des enfants à une identité ;
- (b) Protection sociale axée sur l'enfance et éradication de la pauvreté multidimensionnelle chez les enfants ;
- (c) Approche intégrée et intersectorielle du développement de la petite enfance pour les enfants âgés de 0 à 3 ans, en mettant l'accent sur les milieux défavorisés.

16. Ces mesures prioritaires seront mises en œuvre à travers une démarche axée sur la réduction des disparités au niveau de la couverture des services et sur les bénéfices qu'ils apportent, en identifiant les goulots d'étranglement et les obstacles à l'exécution efficace du programme, ainsi que les mesures à prendre pour y remédier. Le programme est guidé par une théorie du changement reposant sur (a) l'acquisition de connaissances approfondies et de données probantes issues des projets pilotes permettant d'encourager et d'orienter l'élaboration de politiques, de normes et de directives renforcées ; et (b) l'appui à la mise en

œuvre de ces mesures en faveur des enfants les plus défavorisés, notamment par le suivi et l'évaluation continus des projets pilotes.

17. Ce programme est constitué des cinq composantes suivantes, chacune d'entre elles comportant deux résultats :

#### **Santé, nutrition et secteur WASH**

18. Dans le cadre de l'initiative « Toutes les femmes, tous les enfants », des partenariats et des accords internationaux associés, et de la stratégie nationale pour la survie de l'enfant récemment élaborée, cette composante vise à garantir que les enfants et les femmes, en particulier les plus défavorisés, bénéficient d'interventions de qualité, à fort impact et pour un coût minime. Les mesures mises en œuvre permettront de fournir une démonstration et une assistance technique en vue (a) d'améliorer les politiques nationales en faveur de la survie et du développement de l'enfant, sur la base de résultats d'études fiables et de systèmes de suivi ; et (b) d'accroître la demande de services de la part de la population tout en améliorant leur accessibilité. En particulier, les politiques mettront l'accent sur la santé maternelle et de l'enfant, notamment la prévention de la transmission parent-enfant (PTPE) du VIH, la nutrition, la vaccination, la prévention des traumatismes chez l'enfant et les services d'assainissement et d'hygiène. L'ensemble de ces champs d'action sera soutenu par un système d'information sanitaire intégré efficace. Par ailleurs, en ce qui concerne la nutrition, une attention particulière sera accordée à la promotion de l'allaitement maternel, d'une alimentation appropriée des nourrissons et des jeunes enfants, et de l'apport en micronutriments. Afin d'améliorer la situation des enfants, des approches intégrées aideront à maximiser les synergies entre les interventions réalisées dans les secteurs de la santé, de la nutrition, du VIH et WASH. Le programme sera axé, en particulier dans les districts pilotes, sur le renforcement des capacités adéquates des décideurs, des prestataires de services, des communautés et des familles.

#### **Éducation et développement de l'enfant**

19. Conformément à la stratégie globale « Éducation pour tous » et au programme concernant l'éducation en faveur de l'équité et de la qualité, élaboré par le gouvernement chinois pour la période 2010-2020, cette composante aidera à garantir que les enfants de Chine, en particulier les plus vulnérables et y compris les enfants handicapés, ont un meilleur accès à une éducation adaptée aux besoins des enfants, de qualité et équitable (*suzhi jiaoyu*), et qu'ils ont la possibilité d'achever leur scolarité dans ces conditions. Les principaux éléments incluent : l'élaboration et l'expérimentation, dans les districts défavorisés, de modèles d'écoles amies des enfants, dont le coût a été évalué ; le pilotage de stratégies d'éducation sociale, émotionnelle et relative à la santé mentale dans les écoles d'enseignements primaire et secondaire, en particulier pour les enfants issus des minorités ethniques et touchés par les migrations ; la démonstration de méthodes d'enseignement, d'apprentissage et de formation des enseignants innovantes ; la promotion de pratiques et d'équipements WASH tenant compte des problématiques sexospécifiques dans les écoles ; et enfin, le développement et l'expérimentation de programmes d'apprentissage des compétences pratiques destinés aux adolescents et centrés sur le VIH et le sida, à l'intérieur et en dehors du cadre scolaire.

20. Cette composante contribue également à garantir que tous les enfants âgés de 0 à 6 ans, en particulier les enfants les plus défavorisés, ont un meilleur accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance, de qualité et abordables, par le

biais de mesures visant à : aider le gouvernement à élaborer des stratégies de mise en œuvre de normes et de directives de DPE de qualité, y compris en matière de formation des enseignants ; promouvoir des modèles et des stratégies de DPE pour les enfants âgés de 3 à 6 ans ; piloter des modèles intégrés innovants de DPE à l'échelle communautaire pour les enfants âgés de 0 à 3 ans, et encourager un engagement national en faveur de stratégies de DPE intégrées pour ce groupe d'âge.

### **Protection de l'enfance**

21. Sur la base des progrès considérables réalisés ces dernières années, cette composante continuera de soutenir la création d'un système de protection de l'enfance intégré et équitable, bénéficiant à tous les enfants de Chine. Le programme fournira un appui à l'élaboration et à la mise en œuvre de lois et de politiques relatives à des services d'aide sociale et de protection de l'enfance efficaces et tenant compte des disparités entre les sexes, conformément aux normes internationales. Le programme cherchera également à renforcer les capacités des institutions publiques aux niveaux national et infranational afin de fournir des services de protection de l'enfance équitables, coordonnés et de qualité, y compris au sein du système judiciaire. Par ailleurs, le soutien continu en faveur du développement des effectifs des travailleurs sociaux, notamment du personnel paraprofessionnel, constitue un élément clé du programme. L'accent sera mis sur une plus grande disponibilité et sur une utilisation accrue des données ventilées sur la protection de l'enfance, afin d'étayer la planification, la budgétisation et le développement de programmes et de politiques.

22. En outre, cette composante contribuera à garantir que les enfants bénéficient d'un environnement familial et communautaire qui les protège de la violence, de la maltraitance, de l'exploitation et de la négligence, une attention particulière étant accordée à la protection des filles et des garçons contre la violence et la séparation inutile des familles. Cette composante œuvrera également à renforcer la qualité et la couverture des services d'aide sociale et de protection de l'enfance à l'échelle communautaire, en particulier en faveur des enfants les plus défavorisés, notamment les enfants touchés par le VIH/sida, les migrations et les situations humanitaires. Le programme soutiendra l'intégration de ces services au sein du système de protection de l'enfance.

### **Politique et inclusion sociales**

23. Cette composante, qui englobe les différents programmes sectoriels, fournit un appui technique et politique aux initiatives afin de garantir que les enfants, en particulier les plus exclus et défavorisés, bénéficient de systèmes de protection sociale et de réduction de la pauvreté inclusifs et équitables. Elle encouragera la production de données factuelles concernant divers aspects de la pauvreté des enfants et de l'exclusion sociale, notamment l'inégalité entre les sexes, le VIH/sida et l'impact des migrations sur les enfants. Les données recueillies et les connaissances acquises permettront d'étayer le dialogue politique, les activités de plaidoyer et la planification locale au sein des secteurs concernés. En outre, ces données et connaissances permettront de renforcer les capacités du gouvernement à légiférer et à mettre en œuvre des interventions inclusives relatives à la protection sociale et à la réduction de la pauvreté, notamment des programmes de transfert monétaire.

24. Les résultats attendus favoriseront la compréhension des budgets du secteur des services sociaux, en fournissant des éléments factuels qui seront utilisés pour encourager l'augmentation des investissements en faveur de services qui bénéficient aux enfants, mais

aussi pour promouvoir la gouvernance et le financement efficaces, efficients et équitables des services publics essentiels à travers tous les secteurs. Les capacités institutionnelles et de gouvernance relatives aux financements en faveur des enfants seront également renforcées. L'innovation et les échanges Sud-Sud seront encouragés afin de soutenir les réformes de la gouvernance et de garantir que les plans d'action nationaux en faveur des femmes et des enfants, les services publics essentiels et les mesures de réduction de la pauvreté et de protection sociale produisent bien l'impact et les résultats escomptés pour tous les enfants.

### **Composante intersectorielle**

25. La composante intersectorielle fournira un appui aux activités liées à la gestion et à la coordination du programme, ainsi qu'aux activités d'acquisition de connaissances et de plaidoyer, y compris la coordination d'initiatives multisectorielles. Cette composante soutiendra les activités de plaidoyer reposant sur des données factuelles afin de promouvoir et de concrétiser les droits de l'enfant par l'intermédiaire de mécanismes de communication publique, de partenariats stratégiques et de coordination de l'acquisition des connaissances au sein d'un large éventail de parties prenantes. Pour ce faire, des supports numériques, des partenariats et des plates-formes de communication innovants seront notamment utilisés, et une assistance technique en faveur de la communication pour le développement sera fournie, l'accent étant mis sur les adolescents et la prévention du VIH. Par ailleurs, une assistance technique sera également mise en œuvre pour renforcer les capacités locales ainsi que les mécanismes d'étude, d'enquête, de suivi et d'évaluation.

26. Une approche coordonnée viendra étayer les interventions déployées dans plusieurs secteurs du programme de pays. Une méthode de réduction des risques de catastrophe multirisque et axée sur l'enfance sera notamment élaborée afin de traiter la question des changements climatiques et des risques environnementaux, ainsi qu'un plan d'intervention en cas d'urgence centré sur l'accélération de la mise en œuvre du programme. Une initiative majeure axée sur les enfants âgés de 0 à 3 ans sera soutenue pour favoriser le développement intégré de la petite enfance ; elle combinera des activités issues de tous les secteurs du programme.

### **Stratégies de mise en œuvre**

27. Compte tenu de la taille du pays et de ses immenses ressources, l'UNICEF et les autres partenaires internationaux sont en mesure d'optimiser leurs contributions pour atteindre une couverture globale et améliorer la situation des enfants et des groupes vulnérables. Pour cela, le programme fournit un appui à l'expérimentation de nouvelles approches innovantes ; ces dernières contribuent à réaliser des initiatives, des réformes budgétaires et des changements politiques positifs qui, lorsqu'ils sont correctement mis en œuvre, bénéficient aux enfants les plus défavorisés et les plus vulnérables. Le programme soutiendra, dans tous les secteurs, des projets pilotes et des activités de démonstration, le renforcement des capacités des prestataires de services et des communautés, ainsi que l'accroissement des capacités des familles et des enfants en ce qui concerne la demande et l'accès aux services. Une attention spécifique sera accordée à la mise en œuvre d'activités dans certains districts spécifiques où vivent des populations défavorisées, ainsi que sur le soutien en faveur des adolescents et d'autres groupes vulnérables. Les obstacles et goulots d'étranglement seront identifiés et traités, en ce qui concerne (a) les connaissances, les comportements, les normes sociales et les autres facteurs qui influencent la demande de services de la part des familles et des communautés et leur accès à ces services ; et (b) la



prestation équitable de services de qualité, en particulier à travers des modèles intersectoriels intégrés et innovants permettant d'atteindre les populations les plus défavorisées. Le programme travaillera activement à l'éradication, à tous les niveaux, des inégalités et des discriminations fondées sur le sexe, par l'intermédiaire d'interventions ciblées associées à l'intégration d'approches sexospécifiques.

28. Sur la base des données factuelles collectées par le biais d'activités pilotes et d'études, d'enquêtes et de travaux de recherche associés, et en tirant parti de l'expérience internationale acquise, le programme encouragera des politiques renforcées et cherchera à accroître les capacités institutionnelles au sein de cet environnement favorable. Ceci permettra, à long terme, de faire évoluer les normes sociales par l'intermédiaire du dialogue politique, d'activités de plaidoyer et du suivi de mise en œuvre.

29. L'UNICEF a conscience des capacités considérables et croissantes de la Chine à influencer et aider d'autres pays à poursuivre leur développement en s'exprimant sur la scène internationale et régionale ; l'UNICEF facilitera donc la coopération Sud-Sud, en particulier avec les pays d'Afrique. Cette démarche consistera également à apporter à la Chine une assistance technique afin de soutenir le pays dans son rôle de fournisseur de produits de qualité à bas prix aux autres pays, à la fois directement et via les canaux de l'UNICEF.

30. Le programme reflète l'éventail complet des stratégies de mise en œuvre de l'UNICEF, dont la combinaison et l'axe varient en fonction de la situation, des besoins et des perspectives de chaque secteur et de chaque problématique. Le développement des capacités, la production de données factuelles, le dialogue politique, les activités de plaidoyer et les partenariats constituent les stratégies principales, la priorité étant accordée à la coopération Sud-Sud, à l'innovation et au soutien en faveur d'approches intégrées.

31. L'UNICEF continuera de coopérer avec le gouvernement, qui sera son partenaire principal. Cette collaboration continuera de reposer principalement sur les ministères d'exécution et les organismes coordinateurs à l'échelle nationale. L'UNICEF travaillera avec les administrations des provinces et des districts pour mettre en place des activités pilotes et de démonstration dans tous les secteurs pertinents. Par exemple, dans le domaine du VIH et du sida, l'UNICEF continuera de travailler en étroite collaboration avec le Comité de travail sur le sida du Conseil d'État (SCAWCO), avec la section VIH du bureau de lutte contre les maladies de la Commission nationale pour la santé et la planification familiale (CDC/NHFPC) ainsi qu'avec d'autres partenaires clés aux niveaux national et infranational.

32. Par ailleurs, l'UNICEF explorera davantage les possibilités de coopération avec la société civile, en particulier en vue d'accélérer l'évolution des normes sociales et des comportements familiaux, mais également d'accroître la demande de services efficaces. Le développement des plates-formes numériques, notamment par le biais des médias sociaux, jouera un rôle déterminant dans ce processus. L'UNICEF travaillera également avec le secteur privé et des partenaires du monde de l'entreprise afin de promouvoir l'innovation et de mobiliser des ressources pour soutenir l'engagement de la Chine en faveur des enfants du pays et du monde.

33. En outre, des partenariats avec des institutions techniques et universitaires nationales et internationales, qui travailleront en étroite collaboration avec l'équipe d'experts techniques de l'UNICEF, se révèlent indispensables pour réaliser des travaux de recherche et d'analyse et pour recueillir et valider des données probantes qui viendront étayer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques en faveur des enfants. Ces partenariats sont

également essentiels pour permettre à la Chine de bénéficier des meilleures connaissances et expertises internationales disponibles.

34. Conformément aux modalités du PNUAD, toutes les composantes du programme sont liées aux groupes thématiques et groupes de travail pertinents, ainsi qu'aux partenariats programmatiques mondiaux appropriés, et y contribuent. L'UNICEF travaillera en étroite coordination avec l'OMS et le Fonds des Nations Unies pour la population (UNFPA) sur des questions liées à la santé maternelle et de l'enfant, à la nutrition et à l'assainissement. L'UNICEF œuvrera avec la Banque mondiale dans ces domaines, notamment dans le cadre du nouveau Mécanisme de financement mondial en soutien à chaque femme, chaque enfant. En outre, l'UNICEF travaillera avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur des questions liées à l'enseignement de base et au développement de la petite enfance. L'UNICEF collaborera également avec ONU-Femmes (l'entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes) afin de garantir la coordination efficace des éléments sexospécifiques du programme et l'application d'approches tenant compte des disparités entre les sexes. Les questions liées au VIH/sida seront traitées de manière coordonnée avec le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA), l'UNFPA et l'OMS. L'UNICEF et l'UNFPA collaboreront avec l'Office national de la statistique pour renforcer les capacités statistiques nationales et améliorer ainsi la qualité et la couverture des données sur les enfants et les femmes.

**Tableau récapitulatif du budget**

<i>Composante du programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Santé, nutrition et secteur WASH	8 035	30 000	38 035
Éducation et développement de l'enfant	8 000	25 000	33 000
Protection de l'enfance	7 500	20 000	27 500
Politique et inclusion sociales	7 500	12 000	19 500
Composante intersectorielle	7 500	11 000	18 500
<b>Total</b>	<b>38 535</b>	<b>98 000</b>	<b>136 535</b>

**Coordination du programme et gestion des risques**

35. Le programme proposé s'appuie sur les atouts consolidés et les résultats obtenus au fil de plus de 30 années de collaboration et de programmes de coopération menés de manière efficace avec le gouvernement chinois, qui ont permis d'accomplir des progrès sans précédent en faveur des enfants de Chine. Le programme continue de s'aligner sur les priorités de développement national du pays et sur les programmes et les plans sectoriels nationaux. L'UNICEF restera un membre actif des groupes thématiques et des groupes de travail clés des Nations Unies, au sein desquels il conservera un rôle moteur.

36. La coordination du programme est fondée sur les résultats, conformément à l'approche retenue par le gouvernement, tel que précisé dans le PNUAD. Cette approche renforce la coordination interorganisations par le biais du mécanisme des groupes de résultats pour la planification et la programmation, notamment les processus de planification participative entre le gouvernement et les acteurs multilatéraux du système des Nations Unies.

37. Un partenariat solide avec le gouvernement chinois reste un facteur de réussite central du programme. Au sein du gouvernement, le Ministère du commerce, le Comité national de travail pour les enfants et les femmes (NWCCW), la Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC), plusieurs ministères d'exécution mais aussi des organisations telles que la Fédération des femmes de toute la Chine (ACWF) constitueront les principaux partenaires pour les processus de coordination et de gestion. Ce mode d'organisation permettra un alignement complet du programme sur les priorités nationales et l'identification des problématiques, une doléance formulée par les États membres dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Les processus de suivi et d'examen réguliers en collaboration avec ces partenaires constituent les principaux mécanismes d'identification et de gestion des risques au sein du programme de pays. Dans le cadre de sa coopération, l'UNICEF continuera de mettre l'accent sur le développement et l'exploitation des principaux domaines d'expertise technique, et cherchera, autant que possible, à optimiser l'utilisation de systèmes de gestion et d'information publics solides.

38. L'UNICEF continuera d'utiliser le cadre opérationnel harmonisé pour la remise d'espèces comme mécanisme de gestion des ressources financières du programme, en ayant

recours à la modalité de remboursement. Les programmes de travail de l'UNICEF seront intégrés à ceux des partenaires gouvernementaux afin de garantir leur viabilité financière. Des systèmes d'audit nationaux seront entrepris afin de soutenir les activités du programme et d'assurance financière. Par ailleurs, les efforts se poursuivront afin de renforcer le principe de responsabilité, en particulier au niveau infranational.

39. Compte tenu des ressources nationales croissantes dont dispose la Chine, l'UNICEF tirera parti des ressources ordinaires disponibles pour financer les composantes centrales du programme et les éléments essentiels aux interventions et stratégies prioritaires. La mise en œuvre élargie du programme de pays sera appuyée par d'autres ressources qui seront développées par le biais de trois canaux principaux : (a) des partenariats avec les comités nationaux pour l'UNICEF et, par leur intermédiaire, avec des entreprises qui souhaitent développer leur politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) en Chine ; (b) des accords avec des alliances mondiales et des fondations internationales ; et (c) le développement de partenariats de RSE en Chine, ainsi que la promotion constante des cartes et cadeaux. Sur la base des excellentes performances réalisées à ce jour, on estime qu'il est possible de satisfaire entièrement les besoins de financement du programme.

40. Les systèmes de suivi seront maintenus et renforcés en vue de mesurer régulièrement les progrès et les résultats obtenus par rapport aux cibles et aux indicateurs exposés dans les plans de travail du programme. En outre, il sera indispensable de maintenir des communications étroites et régulières avec les partenaires du programme, aux niveaux national et infranational, qui serviront de mécanismes d'alerte rapide en cas de problème de mise en œuvre. Des processus d'examen périodique ont été instaurés avec tous les partenaires pour identifier les mesures à prendre en vue de garantir la qualité, l'efficacité et l'efficacité du programme. Ils sont complétés par des processus internes et réguliers d'examen et de suivi de gestion.

41. La structure de gestion du programme fait l'objet de légères modifications afin de l'aligner au maximum sur les objectifs et les ressources du programme. Le nouveau programme de pays introduit en effet de nouveaux domaines d'intervention qui exigent des capacités techniques renforcées de la part des équipes, ce qui risque de compromettre les résultats escomptés. Pour atténuer ce risque, un programme de développement et d'apprentissage complet dédié aux équipes est mis en œuvre. Aucun changement n'a été effectué concernant le site ou les procédures opérationnelles du bureau de pays de l'UNICEF.

42. Le présent descriptif de programme de pays met en exergue les contributions de l'UNICEF aux résultats nationaux. Il permet de rendre compte au Conseil d'administration de l'alignement des résultats et des ressources allouées au programme à l'échelle nationale. La responsabilité des dirigeants aux niveaux du pays, de la région et du siège vis-à-vis des programmes de pays est inscrite dans le programme de l'organisation et les politiques et procédures opérationnelles.

## **Suivi et évaluation**

43. Un système de suivi et de données solide, permettant de suivre les progrès, d'évaluer les performances et de procéder à des adaptations dans différents contextes, constitue une composante clé de la stratégie de projets pilotes de l'UNICEF, qui vise à étayer l'élaboration de politiques et à orienter leur mise en œuvre en faveur des personnes les plus défavorisées. Les obstacles et les goulots d'étranglement seront analysés de manière stratégique afin de prendre connaissance des contraintes rencontrées et des moyens d'y

remédier. Dans le cadre du Système de suivi des résultats pour l'équité (MoRES), l'UNICEF poursuivra sa collaboration avec les systèmes statistiques nationaux afin d'améliorer la couverture et la qualité des données ventilées et le suivi des résultats. En outre, l'élaboration d'un système d'information sanitaire intégré constitue un des principaux éléments du programme de santé.

44. Par ailleurs, le suivi et l'analyse systématiques des droits et de la situation des enfants ainsi que des fossés en matière d'équité forment un volet intégré et essentiel du programme de pays. L'UNICEF intensifiera son analyse continue de la situation des femmes et des enfants en mettant l'accent sur l'acquisition de nouvelles connaissances, l'analyse et la classification d'informations, ainsi que la communication de données probantes en vue d'appuyer la stratégie de plaidoyer. Les processus d'acquisition et de gestion des connaissances seront abordés de manière plus intégrée dans l'optique de renforcer les systèmes et les capacités aux niveaux national et infranational.

45. L'UNICEF coordonnera et travaillera en collaboration avec d'autres organismes afin de suivre la mise en œuvre et les résultats du PNUAD, y compris ceux auxquels contribue l'UNICEF.

46. Des données sur les risques de situations d'urgence dues aux catastrophes naturelles sont recueillies aux niveaux du pays, des provinces et des districts par le biais des structures gouvernementales existantes. L'UNICEF et d'autres partenaires coopèrent avec le gouvernement afin d'améliorer la disponibilité et la qualité des données liées aux catastrophes, ainsi que l'analyse de ces données selon une perspective axée sur l'enfance.

47. Le plan intégré d'évaluation et de suivi et la planification annuelle permettront d'identifier les mécanismes et les instruments relatifs aux activités de recherche, d'étude et d'évaluation menées chaque année. Au moins trois évaluations majeures seront réalisées entre 2016 et 2020 : (a) mise en œuvre d'une évaluation pilote relative aux espaces amis des enfants ; (b) évaluation du projet intégré de santé maternelle et de l'enfant ; et (c) évaluation finale du projet pilote de transfert monétaire conditionnel intégré dans le domaine de la santé maternelle et de l'enfant. Plusieurs autres évaluations et examens seront réalisés au cours du cycle du programme pour étayer la prise de décisions concernant le déploiement, la conception du programme et les ajustements de politiques, l'accent étant mis sur le renforcement des capacités d'évaluation nationales.

48. Des examens réguliers du programme seront réalisés en collaboration avec le Ministère du commerce et les partenaires de coordination afin d'identifier les progrès, les contraintes et les enseignements tirés, et de procéder aux ajustements nécessaires.

## Annexe

## Cadre de résultats et de ressources

## Programme de coopération entre le gouvernement de la Chine et l'UNICEF, 2016-2020

Tous les résultats du programme de l'UNICEF contribuent aux trois résultats formulés par le PNUAD, en particulier au Résultat 1 : « <i>Davantage de personnes, en particulier les personnes vulnérables et défavorisées, bénéficient de meilleures conditions de vie et de perspectives de développement économique, social et culturel accrues.</i> »							
Les indicateurs de résultat du PNUAD, y compris les indicateurs de mesure des changements auxquels a contribué l'UNICEF, seront finalisés d'ici fin 2015.							
Résultats de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, données de référence (DR) et cibles (C)	Moyens de vérification	Produits indicatifs du programme de pays	Partenaires principaux, cadres de partenariat	Ressources indicatives par résultat du programme de pays (en millions de dollars US)		
					RO	AR	Total
<b>1. Santé, nutrition et secteur WASH</b>							
<b>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : 1. Santé, 2. VIH/sida, 3. Secteur WASH, 4. Nutrition</b>							
1.1 <u>Politiques nationales pour la survie et le développement de l'enfant (SDE)/ qualité des services.</u> D'ici 2020, de plus en plus de politiques, de directives et d'outils nationaux équitables, ainsi que	Nombre de politiques et de directives nationales élaborées DR : à définir C : à définir	Documents gouvernementaux	1.1.1 <u>Santé maternelle et de l'enfant.</u> Augmentation des données probantes et renforcement des capacités des responsables politiques à élaborer et réviser des politiques, des directives et des outils visant à mettre en œuvre des interventions à fort impact en faveur de la santé maternelle et de l'enfant, de la prévention de la transmission parent-enfant (PTPE) du VIH et du développement de l'enfant et de l'adolescent, ainsi qu'à soutenir la	Comité national de travail pour les enfants et les femmes (NWCCW) Commission nationale pour le développement et la réforme (NDRC)	6,0	3,4	9,4
	Nombre de stratégies de survie de l'enfant élaborées au niveau	Documents gouvernementaux					

<p>de mécanismes de suivi et d'évaluation innovants, permettront aux femmes enceintes et aux enfants, en particulier les plus défavorisés, de bénéficier de mesures d'intervention à fort impact et de qualité en faveur de la survie et du développement (santé maternelle et de l'enfant, nutrition, secteur WASH, vaccination et prévention des traumatismes chez l'enfant).</p>	<p>des provinces et intégrées aux programmes (4/à définir)</p>		<p>prestation équitable de services de qualité.</p> <p>1.1.2 <u>Secteur WASH (assainissement et hygiène)</u>. Augmentation des données probantes et renforcement des capacités des responsables politiques à élaborer et réviser des politiques, des directives et des outils visant à mettre en place des installations d'assainissement favorables aux pauvres, à promouvoir des partenariats public-privé et à soutenir la prestation équitable de services d'assainissement de qualité.</p>	<p>Commission nationale pour la santé et la planification familiale (NHFPC) Bureau de la Commission de la campagne sanitaire patriotique (NPHCCO) Comité de travail sur le sida du Conseil d'État (SCAWCO) OMS, UNFPA Banque mondiale</p>			
<p>1.2 <u>Couverture et qualité des services, demande et accès</u>. D'ici 2020, les femmes enceintes, les enfants et les personnes qui en ont la charge, en particulier les plus défavorisés vivant dans les districts pilotes de l'UNICEF, auront une plus grande capacité de demande et d'accès à des interventions à</p>	<p>Pourcentage de nouveau-nés enregistrés dans les 3 jours (à définir/à définir)</p> <p>Pourcentage de femmes enceintes et d'enfants recevant un apport alimentaire minimum acceptable (à définir/à définir)</p>	<p>Enquêtes, suivi régulier</p>	<p>1.2.1 <u>Capacités des prestataires de soins de santé</u>. Renforcement des compétences et des capacités des prestataires de soins de santé, aux niveaux national et infranational, à fournir des interventions reposant sur des données probantes, normalisées et à fort impact en matière de survie maternelle et de l'enfant, de nutrition, de vaccination, de PTPE du VIH, d'hygiène, d'assainissement et de santé des adolescents, mais aussi à mobiliser les responsables locaux et les responsables d'établissement.</p> <p>1.2.2 <u>Capacités des communautés, comportement des familles et demande</u>. Intensification de la mobilisation et de</p>	<p>NWCCW NDRC NHFPC NPHCCO Fédération des femmes de toute la Chine (ACWF)</p>	<p>2,0</p>	<p>26,6</p>	<p>28,6</p>

fort impact et de qualité en faveur de la survie et du développement.			l'engagement des ménages et des responsables communautaires en faveur de la promotion de la santé maternelle, de l'enfant et de l'adolescent, de la vaccination, de la prévention des traumatismes, de l'assainissement et de l'hygiène, et renforcement des compétences et des capacités au niveau des ménages.				
<b>Total des ressources</b>					<b>8,0</b>	<b>30,0</b>	<b>38,0</b>
<b>2. Éducation et développement de l'enfant</b>							
<b>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : 5. Éducation</b>							
2.1 <u>Éducation de qualité adaptée aux besoins des enfants</u> . D'ici 2020, les enfants de Chine âgés de 6 à 18 ans, en particulier les plus vulnérables, auront un meilleur accès, plus équitable, à un apprentissage adapté à leurs besoins et à une éducation de qualité de type <i>suzhi jiaoyu</i> , et pourront achever leur scolarité dans ces conditions.	Nombre d'écoles appliquant les normes nationales adaptées aux besoins des enfants (Ministère de l'éducation) (0/250)	Rapports de suivi et d'évaluation	2.1.1 <u>Modèle pilote d'écoles amies des enfants</u> . Élaboration, expérimentation et estimation des coûts d'un modèle exhaustif d'écoles amies des enfants dans les districts défavorisés.  2.1.2 <u>Apprentissage social et émotionnel</u> . Élaboration et expérimentation d'un modèle exhaustif d'apprentissage social et émotionnel et de santé mentale afin d'appuyer la mise en œuvre des normes et directives nationales.	Ministère de l'éducation UNESCO Association chinoise pour la science et la technologie (CAST) Centre national de technologie éducative (NCET)	5,0	16,0	21,0
	Nombre de districts ayant adopté des programmes d'apprentissage des compétences pratiques (0/20)	Rapports de suivi et d'évaluation					
2.2 <u>Développement de la petite enfance (DPE)</u> . D'ici 2020, les enfants âgés de 0 à 6 ans, en particulier	Taux national de scolarisation en maternelle (67,5 %/85 %)	Système d'information sur la gestion des établissements	2.2.1 <u>DPE (3-6 ans)</u> . Élaboration et pilotage de modèles et de stratégies afin d'encourager un DPE de qualité pour les enfants âgés de 3 à 6 ans, l'accent étant mis sur les groupes défavorisés.	Ministère de l'Éducation ACWF NWCCW	3,0	9,0	12,0



les plus défavorisés, auront un meilleur accès à des services de prise en charge et de développement de la petite enfance abordables et de qualité.		d'enseignement	2.2.2 <u>DPE (0-3 ans)</u> . Pilotage et évaluation de modèles de DPE intégré au niveau des communautés en faveur des enfants défavorisés âgés de 0 à 3 ans, en vue d'étayer le déploiement à l'échelle nationale.	Comité national chinois pour les soins aux enfants (CNCCC) Banque mondiale			
	Nombre d'enseignants formés au DPE dans les districts défavorisés par an (0/4 000)	Rapports de suivi et d'évaluation					
<b>Total des ressources</b>					<b>8,0</b>	<b>25,0</b>	<b>33,0</b>
<b>3. Protection de l'enfance</b>							
<b>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : 6. Protection de l'enfance</b>							
3.1 <u>Système de protection de l'enfance</u> . D'ici 2020, les filles et les garçons de Chine, en particulier les plus défavorisés, bénéficieront de plus en plus d'un système de protection de l'enfance intégré et équitable, y compris en cas de crise humanitaire.	Nombre de lois et de politiques relatives à l'aide sociale et à la protection de l'enfance conformes aux normes internationales adoptées ou révisées (0/5)	Registres nationaux	3.1.1 <u>Lois et politiques relatives à la protection de l'enfance</u> . Renforcement des capacités des interlocuteurs gouvernementaux aux niveaux national et infranational à rédiger, examiner et réviser des lois et des politiques relatives à l'aide sociale et à la protection de l'enfance, tenant compte des disparités entre les sexes et conformes aux normes internationales.	Assemblée populaire nationale Ministère des affaires civiles Ministère de la sécurité publique Ministère de la justice Bureau de lutte contre les maladies de la Commission nationale pour la santé et la planification familiale (CDC/NHFPC) NWCCW,	<b>5,0</b>	<b>11,0</b>	<b>16,0</b>
	Nombre de protocoles nationaux élaborés et adoptés concernant les services de prévention et d'intervention en faveur de la protection de	Protocoles nationaux	3.1.2 <u>Services d'aide sociale et de protection de l'enfance</u> . Renforcement des capacités des institutions gouvernementales aux niveaux national et infranational à offrir des services d'aide sociale et de protection de l'enfance coordonnés, équitables et de qualité aux garçons comme aux filles et à leurs familles, y compris une justice adaptée aux besoins des enfants.				

	l'enfance (4/8)			ACWF, CNCCC Fédération chinoise des handicapés (CDPF) SCAWCO			
3.2 <u>Environnement protecteur à l'égard des enfants.</u> D'ici 2020, les filles et les garçons de Chine, en particulier les plus défavorisés, bénéficieront de plus en plus d'un environnement communautaire qui soutient les enfants et les protège de la violence, de la maltraitance, de l'exploitation et de la négligence, et qui favorise leur bien-être.	Proportion de la population ciblée dans les zones désignées qui comprend et fait preuve d'un comportement non violent à l'égard des enfants (à définir/à définir)	Enquêtes, rapports de suivi	3.2.1 <u>Changements comportementaux.</u> Plus grande sensibilisation et renforcement des capacités et de l'engagement des familles, des communautés et du gouvernement dans des secteurs spécifiques afin de lutter contre la violence envers les filles et les garçons et les séparations familiales inutiles, y compris dans des situations de crise humanitaire.  3.2.2 <u>Services communautaires.</u> Amélioration de la couverture et de la qualité de services communautaires d'aide sociale et de protection de l'enfance équitables, en particulier pour les personnes les plus défavorisées, y compris celles touchées par le VIH/sida et les migrations.	NWCCW ACWF Ministère des affaires civiles CDC/NHFPC CDPF	2,5	9,0	11,5
	Proportion d'enfants défavorisés qui bénéficient de services d'aide sociale et de protection de l'enfance dans les secteurs concernés du programme (à définir/à définir)	Rapports de suivi					
<b>Total des ressources</b>					<b>7,5</b>	<b>20,0</b>	<b>27,5</b>
<b>4. Politique et inclusion sociales</b>							
<b>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : 7. Inclusion sociale</b>							

4.1 <u>Réduction de la pauvreté et protection sociale.</u> D'ici 2020, les filles et les garçons, en particulier les plus exclus et les plus défavorisés, bénéficieront de systèmes, de politiques et de programmes de protection sociale et de réduction de la pauvreté plus équitables et plus inclusifs.	Nombre de programmes de réduction de la pauvreté élaborés par les autorités territoriales intégrant des engagements et des mesures en faveur de la réduction de la pauvreté des enfants (1/3)	Programmes de lutte contre la pauvreté au niveau des districts	4.1.1 <u>Analyse de la pauvreté des enfants.</u> Renforcement des capacités des partenaires du gouvernement à identifier et mesurer la pauvreté et les disparités chez les enfants et à produire et utiliser des données factuelles afin d'élaborer, de mettre en œuvre, de suivre et d'alimenter des programmes de lutte contre la pauvreté des enfants.	Centre international de réduction de la pauvreté en Chine Groupe directeur du Conseil d'État pour l'allègement de la pauvreté et le développement Ministère des affaires civiles Ministère du commerce NWCCW, ACWF	3,7	8,5	12,2
	Taux de couverture des filles et des garçons, en particulier les plus défavorisés, qui bénéficient du système élargi de <i>dibao</i> (système de transfert monétaire) (13 %/20 %)	Registres administratifs, rapports statistiques	4.1.2 <u>Politiques de protection sociale.</u> Intensification de l'engagement et renforcement des capacités des partenaires du gouvernement à légiférer, réformer et mettre en œuvre des interventions de protection sociale inclusives qui permettent de faire respecter les droits des filles et des garçons.				
4.2 <u>Services sociaux essentiels.</u> D'ici 2020, les filles et les garçons, en particulier les plus exclus et les plus défavorisés, auront un meilleur accès et tireront davantage profit de services sociaux essentiels efficaces, efficients et équitables.	Part des dépenses publiques nationales et territoriales en faveur des services sociaux essentiels dans le produit intérieur brut (8,3 %/10 %)	Registres administratifs, rapports statistiques	4.2.1 <u>Analyse pour la mise en place de nouvelles politiques élargies.</u> Renforcement des capacités des partenaires du gouvernement à réaliser une analyse des politiques relatives aux services sociaux essentiels axés sur l'enfance reposant sur des faits, afin de permettre le financement de nouvelles politiques élargies.	Ministère des finances NDRC NWCCW Banque mondiale Banque asiatique de développement	3,8	3,5	7,3
	Part des dépenses à la charge des patients dans le total des dépenses de santé (33 %/<30 %)		4.2.2 <u>Assistance technique en faveur de politiques existantes.</u> Renforcement des capacités des partenaires du gouvernement à réaliser une analyse économique et à appliquer des pratiques de gouvernance				

			efficaces, axées sur l'enfance et tenant compte des disparités entre les sexes, afin d'élaborer, de déployer, de soutenir et d'évaluer les politiques existantes relatives aux services sociaux.				
<b>Total des ressources</b>					<b>7,5</b>	<b>12,0</b>	<b>19,5</b>
<b>5. Composante intersectorielle</b>							
<b>Résultats associés au plan stratégique de l'UNICEF : 7. Inclusion sociale/tous les autres résultats du plan stratégique</b>							
5.1 <u>Connaissances, données factuelles et plaidoyer.</u> D'ici 2020, les dirigeants, les responsables politiques et les décideurs du gouvernement et du pays, ainsi que les autres parties prenantes majeures à travers la société, s'appuieront sur des connaissances et des données factuelles solides pour étayer l'élaboration de politiques et de programmes équitables, mais aussi des stratégies de communication publique et de plaidoyer afin d'améliorer la situation des femmes	Nombre d'initiatives de plaidoyer influentes lancées avec la mobilisation de jeunes, du milieu universitaire et du secteur privé (à définir/à définir)	Systèmes d'information de l'UNICEF et des partenaires	5.1.1 <u>Communication publique et plaidoyer.</u> Les principaux décideurs, informateurs, leaders d'opinion et le grand public sont mieux informés et plus sensibilisés à la question des normes et pratiques sociales positives, et sont plus engagés en faveur de la promotion de ces normes et pratiques dans l'intérêt supérieur de l'enfant.  5.1.2 <u>Préparation aux situations d'urgence, réduction des risques de catastrophe et intervention d'urgence.</u> Amélioration des connaissances et renforcement des capacités des autorités publiques, des prestataires de services et des communautés situées dans les zones vulnérables aux catastrophes identifiées à agir en cas d'urgence, à améliorer la préparation, à réduire les risques de catastrophe, à renforcer la résilience et à atténuer les impacts des changements climatiques.	China Central Television Xinhua News Agency ACWF, CNCCC Office national de la statistique Centre national de réduction des catastrophes de Chine Ministère des affaires civiles Centre chinois d'éducation pour la santé Académie chinoise des Sciences sociales	<b>7,5</b>	<b>11,0</b>	<b>18,5</b>

et des enfants les plus défavorisés et les plus vulnérables.							
5.2 <u>Approches intégrées du DPE.</u> D'ici 2020, les enfants de Chine, en particulier les plus défavorisés, bénéficieront de modèles intégrés multisectoriels venant renforcer le développement de la petite enfance.	<i>À définir</i>	<i>À définir</i>	(Résultat « virtuel », reflétant les produits pertinents des différents programmes.)	(Se reporter aux programmes respectifs)	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Total des ressources</b>					<b>7,5</b>	<b>11,0</b>	<b>18,5</b>
<b>Somme totale</b>					<b>38,5</b>	<b>98,0</b>	<b>136,5</b>